



snuipp infos



N° 86 - novembre 2010

édito

Mobilisation nécessaire

Deux ans après l'attaque sans précédent qu'ils ont subie, notamment avec les suppressions de postes, où en sont les RASED ?

Certes, et c'est à mettre à l'actif de la mobilisation sans précédent qui s'est construite à l'époque, plus personne, ministre compris, ne peut ignorer cette dimension indispensable dans la lutte contre l'échec scolaire.

Cependant, les réseaux restent toujours menacés. C'est plus discret, mais tout aussi redoutable : absence de départs en formation, fermeture de postes vacants, réduction des frais de déplacements... Le ministère n'a pas renoncé à puiser dans ce « *gisement d'efficience* » !

Le collectif unitaire qui regroupe les organisations syndicales, les associations professionnelles et les parents d'élèves a déjà pris plusieurs initiatives. Avec la discussion budgétaire et la préparation de la carte scolaire qui s'annoncent seront l'occasion de mener, ensemble, les actions nécessaires la mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire.



Journée du refus de l'échec scolaire

La 3ème journée du refus de l'échec scolaire le 22 septembre traitait des souffrances à l'école.

Selon le « Baromètre 2009 du rapport à l'école des enfants des quartiers populaires », 35% des élèves ont mal au ventre avant d'aller à l'école, 45% n'ont jamais ou rarement petit-déjeuner et 85% ne comprennent pas « certaines fois » et « souvent » ce qui leur est demandé en classe... Par ailleurs la France apparaît en 22ème position sur 25 pays de l'OCDE pour sa qualité de vie à l'école. C'est pourquoi l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) a mis en avant cette problématique à travers de nombreuses initiatives partout en France.

Cette journée, placée sous le parrainage de Claire Brisset, ex-défenseuse des enfants et du pédopsychiatre Marcel Rufo, se devait de dépasser les constats et proposer des solutions. Ainsi pour Marcel

Rufo, « les enseignants devraient bénéficier en interne de groupes de travail pour analyser ces souffrances, leurs dimensions psychologiques, et pour réfléchir aussi à leurs propres limites ». Mais cette souffrance provient aussi d'une compétition scolaire qui s'est exacerbée et du caractère très inégalitaire de notre système. A l'instar d'André Antibi, théoricien de la « constante macabre », l'AFEV a lancé un appel national pour « la suppression des notes à l'école élémentaire » et en appelle à améliorer le climat scolaire et les rapports des élèves entre eux.

Voir les contributions parisiennes de cette journée sur http://richpublisher.endirectv.com/window.php?OPE_ID=887&FEN_ID=2976

L'école primaire en débat

Après les déclarations fracassantes de Jean-François Copé sur un « examen de passage en 6ème à la fin du CM2 », vite démenties dans son propre camp, y compris par le Président de la République, l'école primaire reste sur le devant de la scène.

L'UMP a inauguré le 3 novembre à Paris ses Rendez-vous pour la France, par une convention intitulée « Tout commence par l'Edu-

cation ». Des propositions ont été lancées comme les « contrats d'objectifs » avec les rectorats « afin d'atteindre l'objectif de 100% des élèves sachant lire et écrire à la fin du CE1 » et de « responsabiliser les directeurs d'école qui pourront s'appuyer sur les tests d'évaluation en CE1 ».

« Nos écoles ont surtout besoin d'un patron ; le directeur d'école doit devenir le représentant de l'Etat », assène le député Frédéric Reiss dans son rapport. Pour résoudre les problèmes donc : « gouvernance des écoles » et statut du directeur d'école « afin qu'il puisse participer au recrutement des équipes, et qu'il ait une réelle marge de manœuvre en matière de formation continue ».

Rien d'autre au final que les réformes gouvernementales engagées depuis 2007 et dont on apprécie quotidiennement les résultats... Ainsi l'annonce de la division par trois du nombre d'élèves en échec, qui avait justifié ce train de réformes, s'est transformée en division quasiment par trois des aides spécialisées !

De son côté, le parti socialiste planche lui aussi sur ses propositions pour l'école, sans avoir pour le moment arrêté de propositions définitives.

La période de débats politiques avant la présidentielle de 2012 verra l'école primaire être l'objet de toutes les attentions... Aux enseignants de s'emparer aussi dès aujourd'hui de ces débats.



Ce journal a été réalisé par

Michèle Frémont,
Emmanuel Guichardaz
Agnès Duguet

Sommaire

page 2-3. actualités

pages 4-6. dossier : La sédentarisation en question

page 7. Projet de budget 2011

page 8. Formations spécialisées : Nouvelles pistes

La FNAME organise son 8ème colloque

La Fédération Nationale des Associations de Maître E organise, pour la 8ème année consécutive, son colloque.



Cette édition, qui se déroulera à la La Rochelle du 18 au 20 novembre, a pour thème « Aspects sociologiques de la difficulté scolaire : l'école, facteur de résilience ? ».

De nombreux intervenants se succéderont au cours de ces journées : Georges Felouzis, Marie-Christine Toczek-Capelle, Sylvie Cèbe, Stéphane Bonnyer, Evelyne Bouteyre, Pierre Périer, Laurent Lescouarch, André Ouzoulis...

Le SNUipp sera bien entendu présent, notamment au cours du temps d'échange entre les partenaires associatifs et les syndicats, qui permettra d'aborder les suites à donner à la mobilisation pour le maintien et le développement des aides spécialisées à l'école.

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Avenir des RASED

Une nouvelle interpellation du ministre !

En dépit des dénégations de Luc Chatel, les élèves comme les écoles sont, années après années, de plus en plus privés du recours aux aides spécialisées.

Aux suppressions de postes viennent s'ajouter les départs insuffisants (pour ne pas dire insignifiant) en formations spécialisées. Résultat, un cercle vicieux s'installe : les postes laissés vacants faute de personnels formés sont fermés ou « récupérés » dans le cadre de la carte scolaire, rendant les conditions d'exercice encore plus difficiles pour ceux qui restent (zones d'intervention étendues, missions restreintes, frais de déplacement non remboursés), et décourageant les vocations... la boucle est bouclée !

Le manque de lisibilité sur l'avenir des RASED parachève ce tableau décidément bien sombre.

Cette situation va s'aggraver encore face aux nouvelles annonces budgétaires de suppressions de postes et de réductions des dépenses de l'éducation. Le ministère n'a d'ailleurs pas fait mystère de sa volonté en la matière, les postes de réseaux étant clairement cités dans les « gisements d'efficience » dans lesquels les IA et les Recteurs sont invités à aller puiser, afin de rendre les 16 000 postes supprimés pour 2011 ! Face à cette situation, les organisations syndicales et les associations professionnelles se sont à nouveau réunies, avant la rentrée, pour poursuivre la

mobilisation.

Le Collectif continue de réclamer le rétablissement des 3 000 postes supprimés et un nombre de départs en stage CAPA-SH et DEPS équivalent au nombre de départs à la retraite et aux postes vacants, condition sine qua non pour que survivent les RASED.

Il a décidé plusieurs actions :

- L'élaboration d'un « supplément RASED » au guide des parents produit par le ministère afin d'informer la communauté éducative sur l'importance des interventions et le fonctionnement du RASED (disponible sur le site du SNUipp)
- L'envoi d'une lettre au ministre l'interpellant sur l'arrêt brutal et inexplicable du cycle de réunions démarré au printemps dernier, et exigeant un réel état des lieux, ainsi qu'une clarification de ses intentions concernant l'avenir des aides spécialisées.
- L'interpellation des parlementaires sur l'avenir des RASED dans le cadre de la préparation du budget.

Ces actions s'inscrivent dans les mobilisations sociales plus larges, décidées ou à venir, pour y porter l'exigence d'un service public de l'éducation de qualité et pour la réussite de tous les élèves.

Lettre au ministre



Une autre action décidée par le collectif de défense des RASED fin août était l'envoi d'une lettre au ministre l'interpellant sur l'arrêt brutal et inexplicable du cycle de réunions démarré au printemps dernier et exigeant un réel état des lieux, ainsi qu'une clarification de ses intentions concernant l'avenir des RASED.

Ce courrier du 11 octobre, est signé par les organisations syndicales : CGT Educ'action, Se-Unsa, SIEN-Unsa, Sgen-CFDT, Snpsyen, Snudi-FO, SNUipp, Sud Education et les associations professionnelles : APFEN, FNAME, FNAREN, ANCP, avec le soutien de l'AGSAS.

De plus, il y est rappelé que pour la troisième année consécutive, les aides spécialisées ne figurent toujours pas dans le guide de rentrée adressé aux familles ; l'indignation générale exprimée fortement il y a deux ans par les centaines de milliers de signatures de la pétition « Sauvons les RASED » ; et le nombre insignifiant de départs en formations spécialisées qui ne permet plus d'assurer le renouvellement des collègues prenant leur retraite.

Courrier à lire sur le site du SNUipp.

« supplément RASED »

Parmi les actions annoncées par le collectif de défense des RASED, l'élaboration d'un « supplément RASED » au guide des parents produit par le ministère afin d'informer la communauté éducative sur l'importance des interventions et le fonctionnement du RASED était prévu. Les associations professionnelles ont donc réalisé ce guide très rapidement (vous le trouverez sur le site du SNUipp).



Sous le titre « Des questions sur les aides apportées à l'école ? » cette plaquette explique :

- la différence entre aide personnalisée et aide spécialisée
- ce qu'est le RASED et comment il fonctionne
- à qui s'adresse le rééducateur, enseignant spécialisé option G et comment il intervient
- l'aide adaptée apportée par l'enseignant spécialisé option E
- l'activité du psychologue de l'Education Nationale qui est accessible aussi bien aux enfants qu'aux parents et aux enseignants.

Distribuée aux parents, cette plaquette contribuera à les sensibiliser un peu plus sur le travail et la nécessité des réseaux.

La sédentarisation en questions



La mise en place de l'aide personnalisée, censée résoudre les difficultés scolaires (rappelons-nous de Xavier Darcos promettant en 2007 de diviser par 3 le nombre d'élèves en échec sur les 5 ans....) a tenté de mettre sur la touche les aides spécialisées.

Déjà, les discours ministériels présentaient les réseaux comme trop « dispersés », passant plus de temps dans les transports qu'en prise en charge d'élèves... Faute originelle sans doute pour ceux qui dirigent le ministère, les enseignants de RASED travaillent auprès des élèves, mais ils ne sont pas dans une classe !

La suppression des 3000 postes au budget était alors présentée comme une « sédentarisation » : il s'agissait ni plus ni moins que de les « réaffecter dans des classes », où ils pourraient « apporter leur expérience et leurs compétences ».

On connaît la suite. Obligé d'avouer qu'il s'agissait bien de suppressions pures et simples, désavoué par l'opinion publique grâce à la formidable mobilisation autour, notamment, de la pétition « sauvons les Rased », le terme même de « sédentarisation » s'est petit à petit transformé dans la bouche du ministre, pour aboutir à la notion, plus claire, « d'affecta-

Zoom

Morbihan : assigné à la sédentarisation

Philippe Vincent, maître E, se trouve aujourd'hui « sédentarisé » sur le poste qu'il occupait depuis 1997, dans le secteur de Locminé. Cette sédentarisation ne résulte pas d'une mesure de carte scolaire : l'inspecteur de circonscription a simplement déclaré qu'« il ne bougera plus l'an prochain ». C'est ainsi que du suivi dans 9 écoles, soit un millier d'élèves disséminés dans ce coin de Bretagne assez rural et très enclavé, il est cantonné dans deux écoles proches, à Locminé et Moréac (environ 450 élèves). Cette décision a ressemblé à une « placardisation ». Pour Philippe, c'est frustrant même s'il travaille toujours dans le cadre du RASED. En dépit d'un grand territoire, ce RASED ne comprend plus que deux postes de psychologues, un de maître G, deux de maîtres E - dont

un non pourvu - et un de maître E sédentarisé. S'il y a moins de trajets et de transport de matériels, « cela correspond moins à ce pour quoi j'ai été formé », regrette-t-il. Ainsi la co-intervention en classe, c'est avant tout « un effet d'aubaine » pour les écoles. Celles-ci accueillent des enfants nouvellement arrivés de Mayotte et des Comores, des enfants du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), ainsi que des élèves de l'ITEP. Les résultats du collège sont assez catastrophiques. Au quotidien il doit répondre à des demandes qui ne relèvent pas forcément d'une aide spécialisée à dominante pédagogique. Quant à la co-intervention, il faudrait dépasser ce qui se fait empiriquement en fonction des difficultés et des

affinités et en définir les formes et les objectifs : prévention ? remédiation ?

« Ce n'est pas le travail qui manque », assure Philippe qui a l'impression d'avoir abandonné les autres élèves et les autres écoles. Nombre d'entre elles ont pourtant sollicité des aides spécialisées mais les demandes se sont tariées par lassitude. Les psychologues scolaires renvoient sur des consultations externes, tout en sachant que ces prescriptions sont rarement suivies d'effets. Philippe reconnaît que cette position plus sédentaire existait déjà dans les anciens textes, mais c'était une possibilité qui « se mettait en place de manière réfléchie, pas par une décision brutale pour satisfaire une demande institutionnelle ».

Pour les Rased, on ne doit pas se priver.



tion sur une ou deux écoles », reprise dans la circulaire de 2009.

Pour autant, la confusion demeure sur le terrain, où le mot recouvre des réalités diverses : maîtres spécialisés effectivement présents dans une ou deux écoles, postes « surnuméraires » non pourvus ou pourvus par des non-spécialisés...

Au-delà de cette polémique et de cette instrumentalisation, nous avons souhaité interroger la sédentarisation comme nouvelle forme de travail des enseignants des réseaux, phénomène déjà visible dans certains secteurs urbains notamment. La sédentarisation a eu peut-être le mérite de rendre visible une partie du travail des enseignants spécialisés, dans les points de contacts avec l'institution, les

enseignants dans les écoles et entre élèves, écoles, parents. Le RASED spécialiste de l'« entre-deux » ?

Avec une approche des difficultés des élèves qui n'est pas soit dans le tout pédagogique, soit dans le tout médical. Avec une spécialisation qui n'est pas de l'ordre du conseil pédagogique, ni celui de l'exercice d'un maître supplémentaire. Des évolutions sont mises à jour dans un certain nombre de recherches actuelles, évolutions qui dessinent les contours d'une nouvelle professionnalité, non pas en rupture, mais plutôt dans le sens d'une plus grande explicitation des missions réelles et indispensables des enseignants spécialisés, sur les versants de la collaboration et du partenariat.

Du côté de l'inspection de l'éducation nationale...

Philippe Quentin est inspecteur de l'éducation nationale pour la circonscription de Montpellier Nord. Une circonscription qui n'a pas véritablement été affectée, contrairement à d'autres situées en milieu rural, par les suppressions de postes. Il faut dire que la politique de l'Inspecteur d'Académie visait clairement à épargner les quartiers sensibles. Du coup, le RASED s'est vu doté de 2,5 postes supplémentaires, permettant de soulager le travail des enseignants spécialisés du réseau. Bémol important, ces personnels n'étaient pas spécialisés. « *La première année a été une année d'observation. Pendant trois mois, ils n'ont pas pris de groupe en pleine responsabilité, puis nous les avons intégrés progressivement au travail du réseau. Il n'a pas cependant été possible d'en tenir compte dans le projet de circonscription, car nous n'avions pas de certitude qu'ils restent l'année suivante* ».

En effet, pour la préparation de la carte scolaire, les postes sédentarisés laissés vacants pouvaient être récupérés et fermés. Heureusement pour la circonscription, les personnes sont restées... et les supports maintenus.

Quels sont les effets de cette sédentarisation ?

Philippe Quentin dresse un bilan mitigé : « *l'intégration dans l'équipe s'est bien passée, mais lorsqu'il y a un enseignant surnuméraire à demeure, l'école estime qu'il lui appartient et on reconstitue le GAPP* ». Il estime important qu'un RASED reste implanté dans la circonscription, pour répondre aux demandes de toutes les écoles. Concrètement, le demi-poste supplémentaire intervient dans une seule école, pour prendre en charge des petits groupes. Dans une autre école, à la demande conjointe de celle-ci et du réseau, un regroupement d'adaptation a pu être constitué. Enfin, le troisième moyen est utilisé pour des projets centrés sur le langage, en CP-CE1 et il est même envisagé de créer une passerelle vers la maternelle, afin de prendre en charge ces enfants « *empêchés d'apprendre* », selon l'expression de Serge Boismare. Mais pour l'IEP, le plus problématique est la fragilité de ces projets « *on reste dans la précarité, car on ne sait pas ce qui va advenir de ces moyens l'année prochaine* ».

Zoom

Pyrénées atlantiques : les besoins des élèves lèvent la sédentarisation

« *J'ai décidé de transformer le poste de maître G sédentarisé de l'école élémentaire de Salies de Béarn en poste de maître G de réseau rattaché dans la même école, et ce, afin de répondre aux besoins des écoles du secteur* » mentionne le 23 septembre dernier un courrier de l'inspecteur d'académie des Pyrénées atlantiques. Ce poste qui avant 2009 rayonnait à partir de l'école de Puyoô, a été sédentarisé suite aux décisions ministérielles. Il est resté vacant jusqu'à cette rentrée. Lorsqu'enfin une nouvelle enseignante - maître G rééducatrice - a pris ses fonctions en septembre dernier, ses interventions étaient limitées à l'école de Salies de Béarn, en dépit de nombreuses demandes d'aide venues d'autres écoles. Un fonctionnement aberrant dans ce secteur rural qui regroupe une vingtaine d'écoles, le plus souvent des petites structures et des RPI très décentralisés. Aussi l'équipe du RASED a-t-elle interpellé l'inspecteur de la circonscription et finalement le poste a été « *désédentarisé* ». Comme en témoigne Valérie Sterne, psychologue scolaire, question besoins, « *on n'avait que l'embarras du choix* » et « *la poussée des besoins a crédibilisé la nécessité d'un poste G* ». Mais une inquiétude subsiste quant aux frais de déplacement, pas forcément budgétés, et quant à l'avenir du RASED avec toutes les incertitudes sur le travail d'une année sur l'autre.

« Le Maître E dans ses rôles de partenaire »

Une professionnalité en construction



Serge THOMAZET

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'IUFM, Université Blaise Pascal, Auteur avec deux autres membres du laboratoire PAEDI, Corinne Mérini et Pascale Ponté d'une recherche sur « *Le maître E dans ses rôles de partenaires* ».

Comment les réformes ont-elles percuté le travail du maître E ?

Sur un plan objectif, une réforme comme celle de l'aide personnalisée qui fait de la difficulté scolaire l'affaire de tous, rend marginale l'activité du maître E, ce dernier ayant auparavant une sorte de « *monopole* » de l'aide pédagogique. A cela s'ajoute depuis plusieurs années la multiplication des dispositifs (PPRE, etc). Mais il y a également ce qu'on appelle des évolutions « *grises* » qui remettent ce métier en cause à travers les déclarations et les courriers du ministre alors même que la fermeture des RASED n'a jamais été officiellement arrêtée. Parallèlement, il y a des incitations à travailler plus auprès des enseignants et des classes. Les non-dits, les pressions - formelles et informelles - pour des changements génèrent du flou chez les enseignants spécialisés et laissent désemparés les enseignants dans les classes car ils n'ont pas toujours le mode d'emploi pour évaluer et analyser les difficultés des élèves. Progressivement un repositionnement se fait au sein des écoles. Comme les discours gouvernementaux ont tendance à ne concevoir que deux sortes de difficultés, « *ordinaire* » (relevant du maître de la classe) ou pathologique (relevant d'une thérapie), la question fondamentale pour les maîtres spécialisés est de savoir quelle est la place, qu'ils estiment nécessaire, de l'aide spécialisée, entre les deux.

Cette question du positionnement a souvent nourri les critiques...

Une des critiques fortes adressée depuis longtemps aux professionnels de l'aide porte sur le manque de lien entre les différents professionnels et avec les parents. Cette difficulté de relations a donné lieu à des rappels sur la nécessité du travail en équipe et à des incitations à travailler au plus près de la classe, voire dans la classe, mais sans résultat probant, notamment parce que institutionnellement, les acteurs sont avant tout des enseignants et qu'ils ne sont pas missionnés pour du travail collaboratif. Or le travail en partenariat ne se décrète pas.

Par exemple, cela fait 20 ans que les enseignants de CP « *ne savent pas quoi faire* » dans leur classe quand le maître E prend en charge un groupe d'élèves : certains font du sport ou de la musique, privant alors les élèves « *sortis* » de ces activités, d'autres continuent les apprentissages, ce qui creuse encore plus l'écart... La question est donc mal posée, c'est bien un problème de prescription. De plus, « *enseigner dans une classe* » et « *aider un petit groupe d'élèves* », ce n'est pas faire le même métier. Or nos savoirs faire sont principalement centrés sur ce qui se fait en classe. Aider les élèves, c'est développer une professionnalité toute autre. Avec un travail méconnu, sans classe, l'enseignant spécialisé a du mal à collaborer. « *A-classé* » il n'est pas loin d'être déclassé !

Comment trouver le chemin de collaborations nécessaires ?

Notre recherche a mis en évidence la tension énorme que crée chez les maîtres E la position de conseiller à laquelle l'institution les pousse : ils refusent un rôle surplombant de conseiller pédagogique, mais il leur paraît évident que pour aider les élèves, il faut aussi aider les maîtres des classes et les parents. Aujourd'hui ils font toujours leur travail traditionnel d'aide à l'élève, de regroupements d'adaptation - le cœur du métier -, mais en le rendant visible au niveau de la classe et des parents. Cette visibilité de l'activité du maître E amène en retour un changement de l'activité des partenaires du maître E. La dynamique de réussite se remet en marche en faisant bouger le système d'aide et donc l'ensemble des acteurs. Nous avons beaucoup d'exemples sur cette construction du métier de maître E en direction des partenaires : il y a une réelle professionnalité mais il faut redéfinir les missions. Les besoins évoluent face aux difficultés, quand elles sont ancrées, quand les publics concernés ne sont plus tout à fait les mêmes, quand le partage entre difficultés et handicap n'est pas évident.

L'IUFM d'Auvergne poursuit cette année la formation des maîtres E et les consignes sont claires : le maître E doit être une personne ressource, susceptible de prendre en compte les difficultés des élèves handicapés, et doit travailler en partenariat... sauf qu'il n'y a toujours pas d'écrit officiel précisant la transformation des missions.

Références des publications à partir de la recherche

- Merini, C., Ponté, P., & Thomazet, S. (2009). *Le maître E dans ses rôles de partenaire*, rapport intermédiaire de recherche rendu à la FNAME.

- Mérini, C., Ponté, P., & Thomazet, S. (parution prévue : 2010/2011). *Le maître E dans ses rôles de partenaire : Vers une cartographie des pratiques collaboratives*. In L. Portelance, C. Borges & J. Pharand (Eds.), *La collaboration dans le milieu de l'éducation*. Dimensions pratiques et perspectives théoriques. Québec : PUQ.

- Mérini, C., Ponté, P., Thomazet, S. (à paraître) *L'aide aux élèves en difficulté : un espace de collaboration sous tension, Les pratiques collectives au sein des établissements scolaires*. A paraître dans *Travail et Formation en Education*, Numéro thématique "Tensions et enjeux" sous la direction de T. Piot, V. Dupriez, V. et J.F. Marcel.

Projet de Budget 2011 : nouvelles inquiétudes pour les réseaux

S'il ne présente pas de mesures spécifiques pour les RASED, le budget 2011 n'est pas pour autant rassurant, loin s'en faut.

Ce budget confirme la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de réduction du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. C'est la logique qui prévaut, dans le cadre de la programmation budgétaire triennale. Concrètement cela se traduit pour 2011 par une ponction de 16 000 emplois dans l'éducation nationale après celle de 16 000 en 2010, de 13 500 en 2009 et 11 200 au budget 2008.

Pour le premier degré public, c'est 8 967 emplois qui seront supprimés à la rentrée 2011 ! Parmi les « leviers » cités pour parvenir à cet objectif,

figurent « l'importance des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes ». Il est fait référence ici aux fiches secrètes de « de gisement d'efficacités », sur lesquelles les Recteurs et les IA devaient travailler. A noter qu'il est prévue une nouvelle fois une baisse de l'ordre de 5% des moyens destinés aux frais de déplacement (tous personnels « itinérants » confondus) par rapport à 2010.

Par ailleurs, le projet de Loi de Finance présente un état récapitulatif de l'évolution des postes de Rased depuis trois ans présenté ci-dessous.

Évolution des emplois spécifiques des réseaux d'aides spécialisées

	Option E	Option G	Psychologues scolaires	Total
2007/2008	7664.5	3652	3711.5	15028
2008/2009	7620	3497	3727	14844
2009/2010	6094	2776	3727	12597
Évolution 2007/2009	-1570.5	-876	15.5	-2431



Frais de déplacement

Plusieurs départements nous ont alertés concernant l'interprétation faite par les inspecteurs, de la circulaire concernant les frais de déplacement et surtout sur le non remboursement de ces frais.

Une nouvelle circulaire (n° 2010-134), définissant les modalités de remboursement des frais de transport est parue au BO du 9 septembre dernier. Elle devrait clarifier une partie des contentieux en cours (utilisation du véhicule personnel, référence fantaisiste à des tarifs SNCF, ...). Elle s'applique à compter du 1er septembre 2010. Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 est toujours en vigueur.

Le paiement des indemnités pour frais de déplacements temporaires est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu. Des avances peuvent être consenties aux agents qui en font la demande, dans la limite de 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, selon le cas.

Les agents peuvent utiliser un véhicule personnel pour les déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions, sur autorisation de leur IA (il faut donc systématiquement demander ce document). Ils sont alors indemnisés, pour les déplacements effectués, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont le taux est fixé par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006. L'indemnisation s'effectue sur la base des indemnités kilométriques dès lors que l'agent est contraint d'utiliser son véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport public adapté au déplacement considéré. Les personnels employés à temps plein ou à temps partiel et contraints de compléter leur service dans un ou plusieurs établissements situés dans une commune autre que celle de leur résidence administrative, sont indemnisés de leurs frais de transport, dans les conditions prévues pour les agents en mission. Ils peuvent être autorisés à utiliser un véhicule personnel et sont alors indemnisés. L'indemnisation des frais de transport est due pour toute journée durant laquelle l'agent accomplit son service, en totalité ou en partie, hors des communes de ses résidences administrative et familiale. La résidence administrative des intéressés correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service, et lorsqu'ils exercent leurs fonctions à part égale dans deux établissements, à la commune d'implantation de leur établissement de rattachement administratif.

Formations spécialisées : Nouvelles pistes

Dans cette période de réformes à tout va, l'IUFM de CAEN continue de proposer les formations en vue de l'obtention du Capa-H et du 2CA-SH. Mais l'IUFM a aussi inscrit une spécificité « *Scolarisation et insertion des publics à besoins éducatifs particuliers (ASH)* » dans le Master Métier de l'éducation, de l'enseignement et de la formation à partir du M2

Dans cette période de réformes à tout va (formation initiale, intégration des IUFM dans l'université), l'IUFM de CAEN continue de proposer les formations en vue de l'obtention du Capa-H et du 2CA-SH, même si les effectifs varient beaucoup selon les besoins dans les options. Cette année, on comptabilise, pour le Capa-SH, 20 personnes en D, 4 en E et 9 en F, pour le 2CA-SH, 4 en D.

Mais l'IUFM a aussi inscrit une spécificité « *Scolarisation et insertion des publics à besoins éducatifs particuliers (ASH)* » dans le Master Métier de l'éducation, de l'enseignement et de la formation à partir du M2. Celle-ci offre deux parcours (de 450 heures environ).

Le premier « *Eduquer, enseigner et former des publics à besoins éducatifs particuliers* » a déjà 22 étudiants, futurs PE, inscrits.

Le second « *Pilotage des dispositifs d'insertion sociale, éducative et professionnelle des publics à besoins éducatifs particuliers* » démarrera l'an prochain. S'ajoutent 8 stagiaires supplémentaires en Capa-SH, qui, ayant fait valider leur acquis professionnels (VAP), bénéficient d'un aménagement du M2 sur deux ans.

Toutes ces formations se « *tricotent* » : cours magistraux en commun, cours en ligne, TD spécifiques.

Pour Pascal Bataille et Marc Bailleul, responsables des formations ASH, les missions des enseignants spécialisés vont évoluer entre prise en charge des élèves et collaborations. Leur équipe de recherche continue d'ailleurs de creuser la question des adaptations pédagogiques.

Université d'automne 2010

La dixième édition de l'université d'automne du SNUipp s'est tenue du 22 au 24 octobre à La Londe les Maures dans le Var : un moment privilégié de rencontre entre enseignants et chercheurs. De nombreux thèmes ont été abordés : travail enseignant, discriminations, inégalités, difficultés scolaires, les évaluations... Ainsi Jean-Jacques Guillarme, Professeur de Psycho-pathologie à l'Université Paris-Descartes, a présenté le résultat d'une recherche sur l'étude comparative de l'efficacité des aides, à laquelle la Fnaren était associée et intitulée : « *Etude comparative et évaluation des résultats de l'aide personnalisée à l'élève et des aides spécialisées à l'enfant* ».

A retrouver sur le Fenêtres sur cours Spécial La Londe et sur :

http://www.editions-eres.com/pdf/Guillarme_La_querelle_des_aides_a_l'ecole.pdf

Dépistage précoce des jeunes délinquants : le retour

Jean-Marie Bockel, le secrétaire d'état à la justice, a rendu le 3 novembre un rapport sur « *la prévention de la délinquance juvénile* » suite à une commande de l'Elysée. Ce rapport contient 15 propositions dont les deux tiers pointent la responsabilité parentale. Mais surtout il fait resurgir l'idée du « *repérage précoce* », un repérage des troubles du comportement chez l'enfant indiquant que « *cette vulnérabilité pourrait être repérée chez les petits entre 2 et 3 ans* ». Le Collectif « *Pasde0deconduite* » rappelle qu'un amalgame entre des difficultés psychologiques pendant l'enfance et la prédiction d'un avenir délinquant n'est pas valide scientifiquement, qu'il est « *pathogène pour les enfants et leurs familles* » et qu'il constitue de nouveau « *un véritable dérapage idéologique* ».



Le site du SNUipp a fait peau neuve.

Le nouveau site du SNUipp suit l'actualité au jour le jour et au fil de la semaine sur sa page d'accueil.

Une entrée particulière est consacrée à l'ASH.



www.snuipp.fr

SNUipp, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris — tél : 01 44 08 69 30
pour nous contacter:

8 michele.fremont@snuipp.fr

emmanuel.guichardaz@snuipp.fr

agnes.duguet@snuipp.fr